

« Pourquoi y a-t-il une telle pénurie de médecins généralistes et dentistes ? »

Dans le cadre de l'opération « pourquoi », les abonnés du « Soir » ont soumis plus de 1.000 questions à la rédaction. Découvrez notre réponse à la question posée par Dominique (Louvain).

Article réservé aux abonnés



Thierry du Bois.



Chef du pôle Société

Par **[Eric Burgraff \(/121/dpi-authors/eric-burgraff\)](/121/dpi-authors/eric-burgraff)**

Publié le 5/10/2023 à 16:34 | Temps de lecture: 1 min



A Bruxelles, six médecins de famille sur 10 n'acceptent plus de nouveaux patients... En Wallonie, une commune sur deux environ est officiellement classée en pénurie de généralistes... La faute au numerus clausus ? Sans doute mais le problème est bien plus complexe. La limitation du nombre de personnes autorisées, au terme de leurs études, à exercer la profession de médecin ou de dentiste est en quelque sorte un couvercle sur une marmite où mijotent bien d'autres ingrédients.

A commencer par le volume de travail fourni par les soignants. L'époque où le médecin de famille – c'était souvent un homme d'ailleurs – exerçait 60, 70, 80 heures par semaine est révolue. La nouvelle génération n'est plus nécessairement prête – avec raison – à sacrifier ses journées, ses soirées, ses nuits, ses week-ends... pour ses patients. En conséquence, il faut souvent aujourd'hui trois médecins pour accomplir les actes assumés précédemment par deux confrères. Par ailleurs, un certain nombre d'entre eux exercent à temps partiel ou à temps plein dans des secteurs dits « non curatifs » (médecin du travail, médecin scolaire, assurance...).

📖 À lire aussi | [Débat de rentrée : comment renforcer la médecine de proximité ? \(/535887/article/2023-09-07/debat-de-rentree-comment-renforcer-la-medecine-de-proximite\)](/535887/article/2023-09-07/debat-de-rentree-comment-renforcer-la-medecine-de-proximite)

Réalités sanitaires

Dans la même marmite mijote toute la question de la planification à l'installation. Aujourd'hui, un jeune diplômé a parfaitement le droit de s'établir à Uccle, Boitsfort, Herbeumont ou Namur. Il en a le droit et personne ne peut lui imposer de poser ses valises dans une zone de pénurie. « Beaucoup préfèrent, comme en France, s'installer dans les grands centres urbains à proximité des facultés de médecine », explique Jean-Noël Godin, directeur du Groupement belge des omnipraticiens (GBO), le principal syndicat de généralistes. « C'est évidemment moins amusant d'aller dans des zones très désindustrialisées comme le Borinage ou dans des campagnes isolées avec un rôle de garde souvent lourd. Cette liberté d'installation est source de mauvaise répartition géographique des médecins généralistes »

Ajoutez à ce menu l'évolution des réalités sanitaires liée à l'explosion de maladies chroniques, le vieillissement de la population et le renforcement des exigences des patients... Ajoutez-y aussi les anomalies dans la pyramide des âges des soignants – à Bruxelles, près d'un médecin sur trois a entre 55 et 64 ans – et le tableau sera presque complet. Presque...

📖 À lire aussi | [Les Engagés : « Revaloriser les professions de santé et faciliter l'accès aux soins » \(/535375/article/2023-09-05/les-engages-revaloriser-les-professions-de-sante-et-faciliter-lacces-aux-soins\)](/535375/article/2023-09-05/les-engages-revaloriser-les-professions-de-sante-et-faciliter-lacces-aux-soins)

Car on ne peut parler pénurie sans évoquer la répartition entre généralistes et spécialistes et, partant, le poto-poto communautaire belgo-belge. C'est le pouvoir fédéral qui fixe les quotas et recommande une part minimale de généralistes à diplômer chaque année sur base des besoins du terrain : 43 % aujourd'hui, 50 % dans quelques années. À charge des communautés – la Communauté française pour les francophones – d'exiger des universités qu'elles respectent cette règle... sans toujours y parvenir. Enfin les Régions peuvent tenter de réguler la répartition géographique via des primes à l'installation. On a connu plus simple comme politique de santé.

► Retrouvez l'ensemble de nos réponses à vos questions sur [lesoir.be/pourquoi](https://www.lesoir.be/pourquoi) (<https://www.lesoir.be/371445/sections/pourquoi-posez-vos-questions>)

